

équiterre

IISD
International Institute for
Sustainable Development

LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT À LA CONSOMMATION ET AU DÉVELOPPEMENT D'HYDROCARBURES AU QUÉBEC

Estimation des dépenses de l'État
et de ses mandataires

© 2018 - Ce rapport a été réalisé par l'Institut international du développement durable (International Institute for Sustainable Development), mandaté par Équiterre.

Remerciements

Yanick Touchette, conseiller en politiques, Énergie, International Institute for Sustainable Development (IISD)

Philip Gass, conseiller principal en politiques, Énergie, IISD

Ivetta Gerasimchuk, PhD, économiste principale de l'Initiative mondiale sur les subventions, Énergie, IISD

Frédéric Gagnon-Lebrun, gestionnaire du programme Atténuation des changements climatiques, Énergie, IISD

Annie Bérubé, directrice des relations gouvernementales à Ottawa, Équiterre

Steven Guilbeault, cofondateur et directeur principal, Équiterre

Alizée Cauchon, responsable des relations gouvernementales au Québec, Équiterre

Shelley Kath, conseillère stratégique et analyste, Environnement et énergie

Julie Tremblay, directrice-adjointe aux communications, Équiterre : révision et coordination, Équiterre

Catherine David, designer graphique, Atlas & Axis

équiterre



À PROPOS

Institut international du développement durable

L'Institut international du développement durable est une organisation indépendante à but non lucratif qui fournit des solutions pratiques au défi de l'intégration des priorités environnementales et sociales avec le développement économique. L'Institut rend compte de négociations internationales, réalise des recherches rigoureuses et amène les citoyens, les entreprises et les décideurs à s'engager envers l'objectif commun de développement durable.

L'IISD est un organisme de bienfaisance enregistré au Canada, et visé par l'alinéa 501(c)(3) de l'Internal Revenue Code des États-Unis. Il bénéficie de subventions de fonctionnement de base du gouvernement du Canada, qui lui sont versées par le Centre de recherche pour le développement international (CRDI), et de la province du Manitoba. Des fonds de projets lui sont accordés par différents gouvernements, au Canada comme à l'étranger, des organismes des Nations Unies, des fondations, des entreprises privées et des particuliers.

Équiterre

En 2017, avec plus de 180 000 sympathisants, 22 000 membres, 200 bénévoles et 40 employés, Équiterre est l'organisme environnemental le plus influent et le plus important au Québec.

Équiterre propose des solutions concrètes pour accélérer la transition vers une société où les citoyens, les organisations et les gouvernements font des choix écologiques qui sont également sains et équitables.

D'ici 2030, Équiterre aura contribué, en partenariat avec les communautés locales, à l'émergence de politiques publiques ainsi que de pratiques citoyennes et corporatives favorisant une économie sobre en carbone et un environnement sans produits toxiques.

Rejoignez le mouvement et aidez-nous à changer le monde, un geste à la fois : equiterre.org/don

TABLES DES MATIÈRES

SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	
Développement des hydrocarbures au Québec : à quel prix?	11
Profil énergétique du Québec.....	12
Dépenses et investissements publics dans la filière des hydrocarbures	12
1. Mise en contexte : lutte aux changements climatiques au Québec	15
2. Dépenses fiscales	17
2.1. Subventions à la consommation.....	17
2.2. Subventions à l'exploration et la transformation du gaz naturel	19
3. Transferts budgétaires	20
3.1. Fonds vert	20
3.2. Hydrocarbures Anticosti S.E.C.	24
4. Investissements et coentreprises	26
4.1. Pétrole et gaz naturel au Québec : des actifs inexploitable ?	26
4.2. Investissement Québec et Ressources Québec	27
4.3. Caisse de dépôt et placement du Québec	30
5. Hydro-Québec Distribution – Réseaux autonomes	32
5.1. Dépenses directes engendrées par les réseaux autonomes	32
5.2. Programmes et subventions pour les régions éloignées en lien avec les réseaux autonomes	33
CONCLUSION	35

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1** Somme de l'implication financière du Québec dans la filière des hydrocarbures..... 7
- Tableau 2.1** Dépenses fiscales (consommation) 18
- Tableau 3.1** Financement direct, Fonds vert 22
- Tableau 3.2** Financement direct, Hydrocarbures Anticosti S.E.C..... 25
- Tableau 4.1** Investissement Québec..... 29
- Tableau 4.2** Caisse de dépôt et placement du Québec..... 30
- Tableau 5** Réseaux autonomes..... 34

SOMMAIRE

Le gouvernement du Québec a annoncé la cible de réduction des émissions de GES la plus ambitieuse au Canada : une réduction de 37,5 % sous le seuil de 1990 d'ici 2030. Le Québec s'est également doté d'une politique énergétique à l'horizon 2030; elle met à l'avant-plan une transition énergétique et une économie sobres en carbone. La province veut réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés sur son territoire d'ici 2030 et augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables actuelle pour la même période.

Ces engagements ambitieux impliquent une sortie progressive des hydrocarbures, mais le Québec a-t-il entamé ce processus et emprunte-t-il la bonne voie pour atteindre les cibles qu'il s'est fixées?

C'est pour répondre à ce questionnement que ce rapport a vu le jour. Une bonne manière de savoir si le gouvernement du Québec se désengage effectivement des hydrocarbures était de voir l'évolution des subventions¹ octroyées à ce secteur. Devant l'absence de données compilées permettant d'avoir un portrait global des sommes versées en soutien à ces industries et ces types d'énergies, nous avons décidé de réaliser ce travail de recherche et de compilation. Ces résultats, certes incomplets, mais les plus exhaustifs et à jour en la matière, sont présentés ici.

À la lumière de cette recherche approfondie, force est de constater que le gouvernement du Québec continue d'inciter à la consommation d'hydrocarbures dans plusieurs secteurs économiques par des exemptions ou allègements fiscaux et pose des gestes qui vont à l'encontre de ses engagements de réduction de GES à l'horizon 2030 et de 2050. De 2011-12 à 2016-17, le gouvernement du Québec a ainsi versé en moyenne **300 millions de dollars par année** en allègement à la taxe sur les carburants, des mesures qui vont à l'encontre d'une diminution de la consommation d'hydrocarbures. À cela s'ajoutent des transferts budgétaires et investissements directs ponctuels qui appuient la consommation d'hydrocarbures au Québec.

Afin de mieux comprendre où et comment ces sommes ont été attribuées, ce rapport répertorie cinq grandes catégories de subventions et autres appuis financiers faits entre 2011-12 et 2016-17, soit directement par l'État québécois, soit par ses mandataires, également détaillées dans le tableau 1 à la page suivante :

1. Dépenses fiscales (consommation) (11 programmes et dépenses énumérés)
2. Transferts budgétaires (13 programmes et dépenses énumérés)
3. Investissements et coentreprises (11 programmes et dépenses énumérés)
4. Achats d'actions et d'obligations par la Caisse de dépôt et placement du Québec
5. Dépenses liées à la production d'électricité et au chauffage (8 programmes et dépenses énumérés).

¹ Nous utilisons le terme « subventions » dans ce rapport pour faire référence aux dépenses fiscales et investissements directs réalisés par le gouvernement du Québec et de ses mandataires, qui ont pour effet escompté ou indirect d'inciter à la consommation ou à la production d'hydrocarbures.

Tableau 1 : Somme de l'implication financière du Québec en appui aux hydrocarbures^{2,3,4}

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)						
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2011-17
Dépenses fiscales (consommation)							
Réduction de la taxe sur les carburants dans certaines régions	96	92	96	95	108	108	595
Réduction de la taxe sur les carburants à l'égard des aéronefs et des locomotives sur rail	87	98	98	98	96	97	574
Exemptions et remboursements de la taxe sur les carburants à l'intention des pêcheurs et des agriculteurs	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 12
Exemptions et remboursements de la taxe sur les carburants à l'intention des pêcheurs et des agriculteurs	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Exemptions et remboursements de la taxe sur les carburants accordés au secteur industriel	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Exemption et remboursement de la taxe sur les carburants accordés au secteur de l'aviation	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Exemption de la taxe sur les carburants à l'égard du gaz propane	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Remboursement de la taxe sur les carburants accordé aux entreprises agricoles, forestières et minières	33	39	46	48	47	48	261
Remboursement de la taxe sur les carburants accordé aux transporteurs en commun	24	26	27	27	27	27	158
Remboursement de la taxe sur les carburants accordé à l'égard du carburant alimentant un moteur utilisé aux fins non propulsives de l'équipement d'un véhicule	19	22	22	21	19	19	122
Total (dépenses fiscales consommation)	261	279	291	291	299	301	1722

2 Les données sont fournies par exercice financier, à l'exception des dépenses fiscales liées à la taxe sur les carburants qui le sont en année civile. Dans ce cas, lorsqu'il est indiqué « 2011-12 », il s'agit des dépenses pour l'année civile 2011, et ainsi de suite.

3 Glossaire: « nd » signifie « aucune évaluation disponible », ou rendue publique par les organes publics. Un espace vide signifie simplement qu'une politique ou une dépense ne s'appliquait pas lors de l'année laissée vide.

4 À des fins d'illustration, les dépenses qui s'étalent sur plusieurs années ont été divisées et attribuées également sur chaque année par IISD et Équiterre dans le but de faire la somme des dépenses effectuées annuellement entre 2011 et 2020. Ces sommes sont elles aussi illustratives.

5 <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/518740/quebec-a-depense-92-millions-dans-le-projet-hydrocarbures-anticosti>

6 L'information disponible au sujet de cette catégorie d'investissements n'est pas plus détaillée, ce qui ne permet pas de distribuer les sommes entre les trois types de produits raffinés énumérés.

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)						
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2011-17
Fonds vert							
Appui à la recherche concernant la capture du carbone - consortium Valorisation carbone Québec						5	5
ArcelorMittal						4,5	4,5
<i>Extension du réseau de distribution de Gaz Métro</i>							
Prolongement du gazoduc Lévis à Sainte-Claire					0,75	14,3	15,1
<i>ÉcoPerformance</i>							
Canadoil Forge					0,347		0,347
Demix Béton					0,109		0,109
Produits Suncor Énergie					1,7		1,7
Fonderie Horne						0,054	0,054
Carrières Edelweiss						0,63	0,63
Régie des installations olympiques						2,6	2,6
American Biltrite						0,528	0,528
La Frissonnante						0,4	0,4
<i>Programme de biomasse forestière résiduelle</i>							
Uniboard Canada inc.						4,5	4,5
<i>Technoclimat</i>							
J. M. Bastille Transport inc.						0,334	0,334
Total – Fonds vert					2,9	32,8	35,8
Total – Subventions	261	279	291	291	301,9	333,8	1757,8
Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)						
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2011-17
Investissement Québec							
<i>Projet Bourque</i>							
Pétrolia inc., capital-actions ordinaire		10					10
Pétrolia inc., capital-actions ordinaire (Ressources Québec via fonds CMH)					2,88		2,88
Coentreprise Pétrolia inc. / TUGLIQ / Ressources Québec, quote-part (via fonds CMH)					4,7	4,7	9,4
<i>Projet Galt</i>							
Junex inc., capital-actions ordinaire (Ressources Québec via fonds CMH)		5					5

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)						
	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2011-17
Junex inc., capital-actions ordinaire (Ressources Québec via fonds CMH)					5		5
<i>Hydrocarbures Anticosti S.E.C.</i>							
Acquisition de la quote-part (via fonds CMH) ⁵					8,1		8,1
Corridor Resources Inc., acquisition de la quote-part (via fonds CMH)				13,3			13,3
Dépenses liées aux travaux d'exploration et d'aménagement du projet (via fonds CMH)				2,125	2,125	2,125	6,4
<i>Gaz Métro GNL</i>							
Gaz Métro GNL, capital-actions (Plan Nord)				50			50
<i>Autres investissements</i>							
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques ⁶		26,2	9,5	128,2	12,1	34,4	210,4
Total – Investissement Québec		41,2	9,5	201,7	26,8	41,2	320,5

Entre les exercices financiers 2011-12 et 2016-17, le gouvernement du Québec aura ainsi consacré plus de 1,5 milliard de dollars à la consommation des hydrocarbures, soit en dépenses fiscales, soit en transferts budgétaires. Certaines de ces subventions ont même été annoncées ou décaissées à partir du Fonds vert, comme les 45 millions de dollars à Énergir pour l'extension du réseau de distribution de gaz naturel de cette entreprise privée.

Le gouvernement s'est aussi affiché comme partenaire des hydrocarbures, en effectuant des investissements directs dans les projets Galt et Bourque, en Gaspésie, puis dans le projet d'Anticosti et dans l'extension du réseau de distribution de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le Nord-du-Québec. C'est donc 320 millions qui ont été investis dans les hydrocarbures par Investissement Québec et sa filiale Ressources Québec, lorsqu'on inclut aussi les investissements faits dans les produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques, dont le détail des transactions n'est pas rendu public.

Notons également qu'il est clairement dans l'intention du gouvernement du Québec de poursuivre son appui à la transformation et la production d'hydrocarbures au Québec. Par exemple, le projet de loi 150 et la réforme vers le fonds Capital Mines Énergie (CMÉ) permettraient à Ressources Québec d'être non seulement partenaire financier de projets d'exploration et d'aménagement des gisements d'hydrocarbures, mais également de production d'hydrocarbures au Québec. Ces investissements pourront être effectués à partir de sommes déjà dédiées au secteur des hydrocarbures par le passé. À cela s'ajoute une nouvelle politique fiscale visant à inciter la transformation du gaz naturel - la déduction pour amortissement accéléré GNL. Le gouvernement du Québec estime que cette subvention à la transformation de gaz naturel coûtera environ 4 millions de dollars en 2019-2020.

Ces sommes destinées au développement des hydrocarbures mais non encore dépensées ne feront qu'empirer la situation du développement accru des hydrocarbures, en augmentant les investissements directs du gouvernement québécois au cours des années à venir.

Ainsi, bien que les engagements publics du gouvernement du Québec donnent à première vue l'impression qu'il souhaite miser d'abord et avant tout sur les sources d'énergies renouvelables pour combler les besoins énergétiques des Québécoises et Québécois, le présent rapport fait état de politiques fiscales qui sont toutes autres. En se positionnant comme partenaire des hydrocarbures au Québec, le gouvernement mine l'atteinte de ses propres engagements en matière de réduction de GES et de transition énergétique.

INTRODUCTION – DÉVELOPPEMENT DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC : À QUEL PRIX?

Le 24 juillet 2017, le gouvernement du Québec a pris la décision de mettre fin à tous travaux d'exploration des hydrocarbures sur l'île d'Anticosti, afin de protéger l'écosystème unique de cette île et d'en appuyer la démarche d'inscription à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO⁷.

Un peu moins de deux mois plus tard, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), un mandataire de l'État qui gère de façon autonome certains portefeuilles publics, dont le fonds du Régime des rentes du Québec (RRQ)⁸, a rendu publique sa nouvelle *Stratégie d'investissement face au défi climatique*. L'organisme y présente une vision dans laquelle, au cours des prochaines années, elle souhaite diversifier et promouvoir des investissements sobres en carbone⁹.

Hydro-Québec, aussi un mandataire de l'État, a pour sa part dévoilé son *Plan stratégique 2016-2020*, dans lequel l'organisme souhaite convertir l'ensemble de ses centrales thermiques de réseaux autonomes, présentement au compte de 24 et qui dépendent des hydrocarbures¹⁰, à des sources d'énergie plus propres. L'organisme souhaite que chaque réseau ait fait l'objet d'un appel de propositions pour des plans de conversion à des technologies plus sobres en carbone au plus tard en 2020¹¹.

Enfin, le projet de loi 150 déposé à l'Assemblée nationale par le gouvernement du Québec le 31 octobre 2017¹² propose de modifier le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH), créé dans le cadre du budget 2014-2015¹³, pour le renommer Capital Mines Énergie (CMÉ). Parmi les dispositions suggérées dans le projet de loi, l'une d'elles permettrait au gestionnaire de ce fonds d'élargir l'éventail de son portefeuille à des investissements dans le secteur de la « production, [du] stockage, [du] transport et [de] la distribution d'énergie renouvelable ». Notons que le fonds pourra toutefois continuer d'investir dans les secteurs des mines et des hydrocarbures comme c'était le cas auparavant. Le fonds CMH est géré par un troisième mandataire de l'État, Investissement Québec et sa filiale Ressources Québec¹⁴.

Mises ensemble, ces annonces publiques donnent à première vue l'impression que le gouvernement du Québec, soutenu par ses mandataires, souhaite d'abord et avant tout miser sur les sources d'énergie renouvelable pour combler ses besoins énergétiques sur son territoire. Un tel souhait cadrerait d'ailleurs en tout point avec l'objectif ambitieux du gouvernement de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030¹⁵.

Dans le cas d'une adoption du projet de loi 150 et d'une réforme vers le fonds CMÉ, il serait dorénavant possible pour Ressources Québec d'être un partenaire financier dans le cadre de projets de production d'hydrocarbures au Québec, de transformation des hydrocarbures exploités au Québec, ou dans le transport et la distribution de combustibles si ceux-ci « permettent la réduction de l'intensité carbone ». Par le passé, les investissements du mandataire de l'État dans la filière des hydrocarbures étaient limités aux projets d'exploration et d'aménagement des gisements d'hydrocarbures.

7 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1730A-F.PDF>

8 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/R-9> https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/strategie_investissement_defi_climatique.pdf

9 https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/strategie_investissement_defi_climatique.pdf

10 <http://www.hydroquebec.com/production/centrale-thermique.html>, excluant la centrale de Bécancour

11 <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/plan-strategique/plan-strategique-2016-2020.pdf>, *Plan stratégique 2016-2020*, p.24

12 <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-150-41-1.html>

13 <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, B.86

14 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/l-16.0.1>

15 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/infuseur/communique.asp?no=3353>

Ces investissements pourront donc être effectués à partir des sommes initialement allouées particulièrement au secteur des hydrocarbures lors de la création du fonds CMH, soit un minimum de 200 millions de dollars pour une enveloppe totale d'un milliard octroyée au fonds¹⁶. Cette enveloppe, annoncée lors de la création du fonds, s'ajoutait à une capitalisation initiale de Ressources Québec de 250 millions de dollars aussi dédiée aux secteurs des mines et des hydrocarbures¹⁷.

À cela s'ajoutent des sommes décaissées à partir de programmes du Fonds vert du Québec, créé en 2006, comme ÉcoPerformance et qui visent à appuyer des projets qui ont aussi comme objectifs d'améliorer l'efficacité énergétique ou de diminuer les émissions de GES des bénéficiaires de ces sommes. Toutefois, selon les plus récents comptes du Fonds vert¹⁸, l'ensemble de ces programmes contribuent peu à réduire les émissions de GES du Québec : depuis 2013, ils ont permis une réduction annuelle moyenne de 613 800 tonnes équivalent de dioxyde de carbone (tCO₂-éq.), soit 0,75 % des émissions rapportées pour 2014 dans *l'Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*, publié en 2016¹⁹. Des sommes provenant du Fonds vert ont également été décaissées dans le cadre de l'extension du réseau de distribution de gaz naturel d'Énergir dans la province.

Ultimement, la pleine réalisation d'ici 2020 des projets financés par le Fonds vert, dont 21 programmes officiels en date du 31 mars 2016 réalisés dans le cadre du *Plan d'action 2013-2020*²⁰ (PACC 2013-2020) sur les changements climatiques, devraient permettre de réduire les émissions annuelles du Québec de deux mégatonnes, soit 2,4 % par rapport aux émissions de 2014 ou 2,8 % de la cible du PACC 2013-2020.

Profil énergétique du Québec

En 2013, environ le tiers de l'énergie consommée au Québec provenait de sources renouvelables (37,3 %), dont l'hydroélectricité²¹. Toutefois, les produits pétroliers formaient toujours la source d'énergie principale dans la province à près de 40 % du profil énergétique. Le gaz naturel suivait en troisième place, à 14,9 %, suivi de la bioénergie (7,4 %) et du charbon (0,7 %). Ensemble, les hydrocarbures composaient donc, en 2013, plus de la moitié de l'approvisionnement énergétique de la province.

La dépendance continue du Québec envers les hydrocarbures est causée principalement par les deux secteurs qui consomment le plus d'énergie dans la province, soit le secteur des transports et le secteur industriel qui comptent respectivement pour 29 et 37 % de la consommation d'énergie du Québec²². Le secteur des transports consomme à lui seul près des trois quarts du pétrole importé dans la province, alors que le secteur industriel est l'un des grands consommateurs de gaz naturel²³. À l'opposé, l'électricité dans la province est produite presque à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelable, l'hydroélectricité en tête. L'électricité est la source principale d'énergie utilisée dans le secteur de bâtiment²⁴.

Dépenses et investissements publics dans la filière des hydrocarbures

À la lumière de ces stratégies publiques contradictoires sur le plan de la lutte aux changements climatiques, soit d'appuyer le développement de la filière des hydrocarbures et leur consommation sur le territoire du Québec, d'une part, tout en visant à réduire considérablement les émissions de GES sur le territoire du Québec à l'horizon 2030 d'autre part, ce rapport se penche sur l'étendue des différents mécanismes publics qui existent au Québec et qui

16 <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, B.86

17 Budget 2012-2013, G.33.

18 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf>

19 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2014/Inventaire1990-2014.pdf>

20 http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

21 <http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>

22 <http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>

23 <http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2015/12/EEQ2016.pdf>

24 <http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2015/12/EEQ2016.pdf>

visé à inciter soit la production, soit la consommation des hydrocarbures dans la province.

Afin de dresser un portrait d'ensemble de cet appui, Équiterre a mandaté l'Institut international du développement durable (IISD) pour compiler un inventaire des programmes et dépenses publics mis en œuvre par le gouvernement du Québec et ses mandataires et qui ont pour effet escompté ou indirect d'inciter à la consommation ou à la production des hydrocarbures.

La première section du rapport dresse d'abord une brève mise en contexte historique de la lutte aux changements climatiques au Québec au cours de la dernière décennie. Celle-ci est pertinente pour mieux comprendre, par ailleurs, l'importance de remettre en question certains des investissements ou politiques abordés ci-dessous.

Par la suite, la deuxième section du rapport traite d'un premier type de mécanismes de subventions fréquemment utilisé par les gouvernements provinciaux et fédéral au Canada (OCDE, 2013)²⁵, soit les dépenses fiscales structurelles. Celles-ci sont récurrentes d'année en année et découlent de réductions, d'exemptions ou de remboursements de la taxe sur les carburants dans certains cas précis. Cette section s'intéresse également à une dépense fiscale plus récente qui, toutefois, cible la production des hydrocarbures plutôt que leur consommation.

Ensuite, la troisième section du rapport compile l'inventaire d'un deuxième type de mécanismes lui aussi fréquemment utilisé par les administrations canadiennes, soit les transferts budgétaires (OCDE, 2013). Ces sommes ont été directement octroyées soit à des consommateurs, soit à des distributeurs d'hydrocarbures au cours des dernières années, montants qui ont notamment été décaissés à partir du Fonds vert.

La quatrième section s'attache à répertorier un type de soutien bien différent des subventions en soi et dont bénéficie le secteur des hydrocarbures, soit des investissements directs dans des entreprises privées ou dans le cadre de coentreprises. Ces investissements sont souvent effectués par le biais de mandataires de l'État comme Investissement Québec et sa filiale Ressources Québec, ou encore la CDPQ.

Enfin, une cinquième section aborde les dépenses structurelles encourues par Hydro-Québec Distribution (HQD) dans le maintien et la gestion des opérations de ses réseaux autonomes présents sur le territoire du Québec, et des subventions à la consommation qui en découlent, notamment aux Îles-de-la-Madeleine et au Nunavik.

En somme, ce rapport vise à mettre en lumière deux enjeux particuliers. D'abord, le lecteur constatera que dans plusieurs cas, un manque de transparence ou d'informations détaillées ne permet pas de bien déterminer l'ampleur du financement public octroyé à la filière des hydrocarbures, qu'il s'agisse de subventions ou d'investissements. Ensuite, le rapport met en évidence un nombre de subventions qui sont octroyées afin de réduire soit l'*intensité carbone*, soit la consommation absolue d'hydrocarbures de certaines entreprises privées, plutôt que de miser sur une conversion de leur équipement qui permettrait l'utilisation de sources d'énergie autres que les hydrocarbures.

Il sera démontré, à cet effet, que ce type de subventions provenant du Fonds vert du Québec mène à de faibles réductions des émissions absolues de GES du Québec à terme. Les auteurs du rapport reconnaissent que les initiatives en question mènent à une réduction des émissions de GES, mais remettent en question une stratégie qui met certains hydrocarbures à l'avant-plan dans cette lutte aux changements climatiques, plutôt que de miser sur des réductions plus importantes grâce à des technologies innovantes ou existantes, plus sobres en carbone.

Dans son ensemble, ce rapport illustre également les répercussions à plus long terme de ces décisions soit d'investissements, soit de subventions : elles jettent les bases d'une trajectoire énergétique qui continuera à dépendre des hydrocarbures pour les décennies à venir. Effectivement, l'État et le secteur privé investissent dans le renouvellement d'infrastructures ou de nouveaux équipements conçus pour les hydrocarbures plutôt que pour des sources d'énergie renouvelable. Ces infrastructures et équipements auront dans certains cas une durée de vie

²⁵ http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oced/environment/inventory-of-estimated-budgetary-support-and-tax-expenditures-for-fossil-fuels-2013_9789264187610-en#WjE_ibQxFTY, Chapter 5. Canada

de 25 ans et plus et continueront donc à émettre directement ou à contribuer indirectement aux émissions des GES, parfois jusqu'en 2045. L'effet direct sera de repousser l'atteinte de l'objectif de réduction d'émissions de GES que vise le gouvernement du Québec.

1. MISE EN CONTEXTE : LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU QUÉBEC

En amont de la Conférence de Paris sur les changements climatiques de décembre 2015, qui a mené à l'adoption de l'Accord de Paris par la communauté internationale, le gouvernement du Québec a annoncé la cible de réduction des émissions de GES la plus ambitieuse au Canada : une réduction de 37,5 % sous le seuil de 1990 d'ici 2030. L'année suivante, le gouvernement s'est doté d'une *Politique énergétique à l'horizon 2030*. Celle-ci fait partie des divers mécanismes qui devraient permettre au Québec d'atteindre sa cible de réduction de ses émissions de GES.

Si cette politique énergétique était intégralement mise en œuvre, elle devrait techniquement permettre au Québec de réduire ses émissions de 18 % par rapport au niveau de 1990. La politique met à l'avant-plan une transition énergétique et une économie sobres en carbone. La province veut réduire de 40 % la quantité de produits pétroliers consommés sur son territoire d'ici 2030 et augmenter de 25 % la production totale d'énergies renouvelables actuelle pour la même période.

La précédente *Stratégie énergétique du Québec* remontait à 2006, année qui avait également vu la création du Fonds vert²⁶. Cet organisme public est doté de diverses sources de financement, dont principalement la totalité des revenus récoltés à partir du *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission* (SPEDE) de GES du Québec²⁷. En date du 31 mars 2017, le Fonds vert détenait un surplus cumulé de 870 millions de dollars²⁸.

Par ailleurs, le SPEDE couvre la presque totalité des émissions provenant de l'économie du Québec, à hauteur d'environ 85 % des émissions. Le système oblige les grands émetteurs de la province, ainsi que les grands distributeurs d'hydrocarbures comme l'essence et le gaz naturel, à acquérir des droits d'émission pour chaque tCO₂-éq. découlant soit de leurs opérations dans le premier cas, ou de la ressource vendue et éventuellement consommée dans le second.

Lors de l'exercice 2016-2017, c'est 266 millions de dollars qui ont été acheminés dans les coffres du trésor public à partir de la vente aux enchères des crédits d'émission liés au SPEDE et qui ont directement été octroyés au Fonds vert²⁹. Depuis 2013, les ventes aux enchères du SPEDE ont récolté un peu plus de 1,8 milliard de dollars en montant versé au Fonds vert³⁰.

Le SPEDE est lié au marché du carbone de la Californie depuis 2014. L'Ontario a aussi lié son marché du carbone au SPEDE et au marché de la Californie depuis le 1^{er} janvier 2018³¹. Le SPEDE et le marché de l'Ontario devraient évoluer au cours des prochaines années dans le respect du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques* puisque les deux provinces ont signé l'accord³². Le Québec a d'ailleurs publié le 22 novembre 2017 les plafonds d'émissions dans le cadre du SPEDE pour la période 2021-2030³³. Plus récemment, la province a apposé sa signature à la *Déclaration de Paris sur la tarification du carbone dans les Amériques*³⁴.

Malgré tout, il existe un bon nombre de programmes et dépenses au Québec qui favorisent la consommation et la production des hydrocarbures sur le territoire de la province. Ces subventions et ces investissements publics désavantagent les carburants moins ou non polluants sur le plan économique. Cela retarde le développement

26 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/>

27 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>

28 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf>

29 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf>

30 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/revenus.htm>

31 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/linking-qc-ca-ont.pdf>

32 http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/eccc/En4-294-2016-fra.pdf

33 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=67538.pdf>

34 <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/mesures-internationales-canada/collaboration-internationale/declaration-paris-tarification-carbone-ameriques.html>

des nouvelles technologies basées sur ces sources d'énergie et nuit aux efforts qui visent le respect des cibles d'atténuation des émissions de GES que le Québec a adoptées. La section qui suit s'intéresse d'abord aux programmes et dépenses qui favorisent la consommation, puisque celles-ci sont récurrentes d'année en année sous la forme de dépenses fiscales.

2. DÉPENSES FISCALES

2.1. Subventions à la consommation

Les dépenses fiscales sont un outil reconnu et fréquemment utilisé parmi les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE, 2013), y compris au Canada autant à l'échelle fédérale que provinciale. Ces dépenses sont considérées comme une subvention puisqu'elles incitent à la consommation des hydrocarbures de différentes manières, notamment en accordant des réductions, exemptions ou remboursements d'une taxe ou d'un impôt. Ces instruments fiscaux ont pour effet de réduire le coût des ressources qui émettent des GES et, incidemment, d'augmenter les émissions de GES là où ces instruments existent.

Au Québec, une dizaine d'allègements fiscaux de la taxe sur les carburants existent (voir tableau 2.1). Depuis 2013, celle-ci est fixée à 0,192 \$ par litre d'essence et à 0,202 \$ par litre de mazout. Au cours de l'exercice 2016-2017, cette taxe en elle-même a généré 2,3 G\$ de revenus dans les coffres de l'État québécois³⁵. Toutefois, les allègements fiscaux dont bénéficient les consommateurs québécois d'hydrocarbures ont généré plus de 200 millions de dollars en dépenses fiscales pour l'État québécois lors du même exercice. Ces dépenses fiscales sont le résultat de réductions, exemptions ou remboursements de la taxe sur les carburants qui sont octroyés à certains consommateurs lorsque les carburants sont utilisés dans des circonstances précises³⁶. En 2016-2017, les deux réductions en importance se sont transposées par plus de 200 millions de revenus non collectés par le gouvernement du Québec (voir tableau 2.1).

L'IISD a publié, en 2016, une analyse détaillée de chacun de ces allègements à la taxe sur les carburants³⁷. La note d'information aborde également l'importance de réformer ces mesures fiscales tout en tenant compte, dans certains cas, de leur raison d'être particulière au cours de ce processus de réforme. Certaines de ces mesures visent entre autres à soutenir financièrement les ménages dans des régions éloignées ou à éviter la perte de revenus fiscaux dans certains cas, lorsque les administrations avoisinantes du Québec adoptent des politiques fiscales plus concurrentielles. C'est le cas notamment dans les régions voisines de l'Ontario, où la taxe sur l'essence est de 0,143 \$ par litre³⁸, soit environ 0,05 \$ de moins qu'au Québec.

Il n'en demeure pas moins que, parmi ces allègements fiscaux existants, certains pourraient être réformés et remplacés par d'autres politiques ayant un effet socioéconomique similaire, comme l'appui aux ménages vivant en régions éloignées, tout en n'offrant aucun avantage direct ou indirect à la consommation des hydrocarbures (IISD, 2016). Lorsqu'une telle réforme est effectuée parallèlement à la mise en œuvre d'une tarification des émissions de GES comme il en existe au Québec, « leur efficacité peut être grandement rehaussée, notamment lorsque la marge budgétaire dégagée par les réformes, ainsi que les revenus encourus par un prix sur le carbone, sont consacrés à soutenir le développement des énergies renouvelables » (IISD, 2016).

Enfin, un autre enjeu d'importance lié à ces dépenses fiscales est le manque de transparence, alors qu'aucune somme totale des dépenses encourues n'est disponible d'année en année pour certaines d'entre elles. La plupart des mesures pour lesquelles aucune estimation des dépenses encourues n'est incluse au rapport des dépenses fiscales du gouvernement touchent les secteurs industriel, commercial ou manufacturier en particulier.

35 Finances Québec, 2017. *Comptes publics 2016-2017 – Volume 1*, Annexe 6. [Page consultée le 6 décembre 2017] http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Comptespublics/fr/CPTFR_vol1-2016-2017.pdf

36 http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/autres/fr/AUTFR_DepensesFiscales2016.pdf, tableau A.9

37 <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/meeting-canada-subsidy-phase-out-goal-quebec-fr.pdf>

38 <https://www.fin.gov.on.ca/en/tax/ft/index.html>

Tableau 2.1. Dépenses fiscales (consommation)^{39,40}

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)				Projection (M\$ canadiens)	
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Réduction de la taxe sur les carburants dans certaines régions ⁴¹	96	92	96	95	108	108
Réduction de la taxe sur les carburants à l'égard des aéronefs et des locomotives sur rail	87	98	98	98	96	97
Exemptions et remboursements de la taxe sur les carburants à l'intention des pêcheurs et des agriculteurs	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2
Exemptions et remboursements de la taxe sur les carburants à l'intention des pêcheurs et des agriculteurs	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Exemptions et remboursements de la taxe sur les carburants accordés au secteur industriel	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Exemption et remboursement de la taxe sur les carburants accordés au secteur de l'aviation	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Exemption de la taxe sur les carburants à l'égard du gaz propane	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Remboursement de la taxe sur les carburants accordé aux entreprises agricoles, forestières et minières	33	39	46	48	47	48
Remboursement de la taxe sur les carburants accordé aux transporteurs en commun	24	26	27	27	27	27
Remboursement de la taxe sur les carburants accordé à l'égard du carburant alimentant un moteur utilisé aux fins non propulsives de l'équipement d'un véhicule	19	22	22	21	19	19
Total (consommateurs)	≈ 261	≈ 279	≈ 291	≈ 292	≈ 299	≈ 301

39 Données tirées du plus récent rapport des dépenses fiscales du gouvernement du Québec (Finances Québec, 2017).

40 « nd » signifie que les données ne sont pas disponibles, ou rendues publiques par les organes publics.

41 Différents taux s'appliquent dans différentes régions selon les catégories suivantes : (i) régions périphériques, (ii) régions en bordure des régions périphériques, (iii) régions frontalières qui touchent l'Ontario ou le Nouveau-Brunswick, (iv) régions frontalières qui touchent un État américain.

2.2. Subventions à l'exploration et la transformation du gaz naturel

Lors de l'annonce du budget 2015-2016, le gouvernement du Québec a inclus une stratégie visant à « rendre disponible l'énergie comme outil de développement économique »⁴². Celle-ci se déclinait en trois volets, dont les volets 2 et 3 sous formes de subventions :

1. l'évaluation du potentiel de gaz naturel en Gaspésie ([voir section 4](#));
2. l'extension du réseau de distribution de gaz naturel ([voir section 3.1](#));
3. une déduction pour amortissement accéléré pour les biens utilisés dans le procédé de liquéfaction du gaz naturel.

Dans ce dernier cas, il s'agit de faire usage d'une politique fiscale pour inciter à la transformation d'un hydrocarbure en particulier, le gaz naturel. Cette annonce semble également s'inscrire en droite ligne avec un investissement effectué lors de l'exercice précédent (2014-2015) par Investissement Québec dans la création d'une nouvelle filiale de Gaz Métro (maintenant Énergir), soit Gaz Métro GNL ([voir tableau 4.1](#)). Les déductions pour amortissement accéléré permettent aux propriétaires des biens visés de réclamer un plus grand pourcentage de la valeur du bien en déduction fiscale que ce que le système de référence permet en temps normal.

Dans ce cas-ci, il sera possible pour une entreprise de réclamer 30 % de la valeur du matériel acquis dans le procédé de liquéfaction du gaz naturel plutôt que les 8 % habituels, et 10 % de la valeur des bâtiments plutôt que les 6 % habituels. Cette mesure sera disponible auprès des entreprises pour les biens acquis jusqu'au 31 décembre 2024. La provenance et la méthode d'extraction du gaz naturel n'apparaissent pas comme critère d'admissibilité à la déduction accélérée, alors que ce dernier aspect influence l'intensité des émissions de GES associées à la ressource.

Lors de l'annonce de cette nouvelle politique, le gouvernement a explicitement fait mention qu'il considérait que ces dépenses fiscales, estimées à près de **4 millions de dollars** pour l'exercice 2019-2020, permettraient de réduire certaines émissions de GES provenant des entreprises situées sur la Côte-Nord ou dans le Nord-du-Québec, puisque celles-ci pourraient plus facilement convertir leur équipement du mazout au gaz naturel.

Toutefois, même si une réduction des émissions de GES pouvait être accomplie grâce à cette conversion, présumant que la consommation d'hydrocarbures des entreprises visées n'augmente pas en conséquence de la réduction des coûts par unité de production, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une subvention qui encourage la consommation d'hydrocarbures. En somme, cette stratégie permet possiblement d'obtenir des gains d'intensité en matière d'émissions de GES, mais soulève la question de l'ambition du gouvernement dans la lutte aux changements climatiques, en continuant à favoriser une source d'énergie toujours émettrice de GES plutôt qu'une source d'énergie vraiment sobre en carbone.

⁴² <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2015-2016/fr/documents/Planeconomique.pdf>, B.201

3. TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Les transferts budgétaires sont une autre forme de subventions aux hydrocarbures couramment répandue parmi les gouvernements à travers le Canada. Il s'agit de sommes octroyées directement par le gouvernement à des entreprises ou des particuliers sans contrepartie pour le trésor public (OCDE, 2013). Au Québec, ce type de transferts est présent autant en ce qui a trait à la consommation qu'à la distribution des hydrocarbures.

Cette section s'intéresse à deux grandes catégories de transferts budgétaires au cours des dernières années. D'abord, la section 3.1 fait l'inventaire de la majorité des transferts budgétaires répertoriés et qui ont presque tous été décaissés à partir du Fonds vert du Québec⁴³. Ensuite, la section 3.2 s'intéresse à un cas d'exception qui a été répertorié (voir tableau 3.2) lors de l'exercice 2017-2018 et pour lequel des transferts budgétaires ont été utilisés afin d'offrir une compensation financière à d'anciens partenaires privés de l'État. Ceux-ci s'étaient lancés en affaires dans le cadre d'une coentreprise avec un mandataire de l'État, soit Hydrocarbures Anticosti S.E.C.. Les compensations ont été octroyées aux partenaires privés dans le but de mettre fin aux travaux d'exploration en cours et à l'exploitation possible et future de certains hydrocarbures.

3.1. Fonds vert

Le Fonds vert a été créé en 2006 avec l'objectif de financer des « initiatives en matière de développement durable, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques »⁴⁴. Pour ce qui est de la lutte aux changements climatiques, un total de 21 programmes existaient à la fin de l'exercice 2015-2016, répartis dans cinq ministères :

1. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
2. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)
3. Ministère de Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
4. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
5. Ministère des Finances (MFQ)

Des actions sont aussi en place au sein d'au moins huit autres ministères hors du cadre de ces programmes.

En 2016-2017, près de 565 millions de dollars ont été transférés dans le cadre des programmes du Fonds vert. Néanmoins, cinq d'entre eux se sont partagé plus de 80 % de ces sommes :

1. le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
2. le programme RénoVert;
3. le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP);
4. le programme ÉcoPerformance et l'extension du réseau gazier;
5. le programme Roulez électrique.

⁴³ Répertoire basé sur les informations disponibles.

⁴⁴ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/fonds-vert/comptes/comptes-fonds-vert-2016-2017.pdf>, p.1

Dans le cadre de programmes financés par le Fonds vert, dont le programme ÉcoPerformance, certaines des initiatives mises de l'avant par les candidats aux transferts directs peuvent cibler la consommation des hydrocarbures. En effet, dans le cas d'ÉcoPerformance, programme réservé au milieu des affaires, les objectifs sont de⁴⁵ :

- Diminuer les GES;
- Diminuer la consommation de combustibles fossiles;
- Améliorer l'efficacité énergétique des procédés et des bâtiments;
- Réduire les émissions fugitives de procédés.

Pour chaque objectif, il est possible de respecter les critères de sélection du programme tout en consommant des hydrocarbures. Le tableau 3.1 répertorie ainsi différentes initiatives qui ont été financées à partir du Fonds vert depuis l'exercice 2015-2016 et dont la source d'énergie principale demeure les hydrocarbures⁴⁶. Par exemple, lors des trois exercices de 2015-2018, près de 27 millions de dollars ont été octroyés à au moins treize initiatives qui utilisent comme une source d'énergie un hydrocarbure. Bien que ces initiatives réduisent les émissions de GES, ces subventions ont pour effet indirect de réduire les coûts d'approvisionnement en hydrocarbures de certaines entreprises, ce qui a pour conséquence de ne pas les inciter à opérer une transition vers des sources d'énergies sobres en carbone.

Suivant une approche similaire, le gouvernement a également fait d'importants transferts directs provenant du Fonds vert à Énergir, le plus grand distributeur de gaz naturel au Québec. Dans ce cas-ci également, l'argument principal est que cette distribution permettra à certains types de consommateurs, par exemple de grands consommateurs industriels localisés dans le Nord-du-Québec, de réduire leur empreinte carbone en consommant un hydrocarbure à plus faible intensité d'émissions de GES, notamment en convertissant leur équipement du mazout vers le gaz naturel grâce à ce nouvel accès plus facile à la ressource.

Bien qu'il faille reconnaître que ce type de conversion permet en effet de réduire l'intensité carbone d'une installation, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une subvention à la filière des hydrocarbures. Qui plus est, il est important de rappeler que, d'ici 2020, les programmes existants au sein du Fonds vert visent à réduire les émissions de GES du Québec d'à peine 2,75 % par rapport à la cible provinciale d'émissions à cette date si celle-ci est atteinte. Depuis l'exercice 2015-2016, ce sont 45 millions de dollars qui ont été annoncés ou décaissés en transferts directs visant l'extension du réseau de distribution de gaz naturel au Québec ([voir tableau 3.1](#)), en plus d'investissements effectués par le gouvernement dans cette filière ([voir section 4.1](#)).

À cet égard, il a été démontré en janvier 2015 qu'il est possible d'investir des sommes disponibles à partir du même programme ÉcoPerformance pour plutôt raccorder de grands consommateurs d'énergie directement au réseau central d'Hydro-Québec, comme en a fait la preuve Sitec Quartz inc. pour ses installations du Petit lac Malbaie⁴⁷. Il serait ainsi adéquat, par souci de transparence, que le Conseil de gestion du Fonds vert créé en 2017 fasse à l'avenir une comparaison entre les initiatives demandant du financement du fonds en amont des réductions absolues d'émissions anticipées et en publie les résultats. Cela permettrait également de présenter une justification des choix faits et décisions prises.

Ces analyses devraient tenir compte des montants demandés, du type d'énergie utilisée une fois le projet mis en œuvre, et devraient exiger des soumissionnaires qu'une comparaison des coûts de réductions d'émissions absolues à long terme soit faite tant pour une option utilisant des hydrocarbures qu'une option utilisant une source d'énergie renouvelable.

45 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/clientele-affaires/ecoperformance/description/#.WjFNCbQxFTY>

46 Il est important de noter que pour certaines initiatives, comme celle réalisée par l'entreprise Uniboard Canada inc., les hydrocarbures sont l'une de différentes sources d'énergie utilisées dans le cadre du projet. Toutefois, les informations rendues publiques ne permettent pas d'attribuer les fonds à l'une ou l'autre des sources d'énergie selon les paramètres du projet.

47 http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/452/#.WjFS_bOxFTY

En définitive, le tableau 3.1 sert à attirer l'attention sur l'existence de ces transferts budgétaires directs et les dépenses qui encouragent le maintien d'une consommation d'énergies fossiles, plutôt qu'une transformation directe vers des sources d'énergie renouvelable. Cette réalité soulève l'enjeu du coût d'opportunité de l'utilisation de ces fonds pour appuyer la filière des hydrocarbures, plutôt que de consacrer des fonds à la conversion directe vers des sources d'énergie renouvelables. Malgré que ces initiatives puissent, à la suite de leur mise en œuvre, réduire l'intensité des émissions de GES des procédés de certaines entreprises, par exemple, elles sont considérées à la fois comme des subventions aux hydrocarbures et comme une stratégie économique inefficace allant à l'encontre de divers objectifs du gouvernement du Québec.

Ces objectifs incluent une réduction importante et rapide des émissions de GES sur son territoire : en 2014, les émissions de GES du Québec avaient diminué de 8,15 % par rapport au niveau de 1990⁴⁸, soit un manque à gagner de près de 12 % en vue d'atteindre la cible de réduction des émissions de GES qui se retrouvent dans le PACC 2013-2020⁴⁹, qui est de 20 % sous le niveau de 1990. Ce manque à gagner est d'environ 29 % lorsque l'on tient compte de la cible ambitieuse annoncée en 2015. Qui plus est, le gouvernement du Québec s'est engagé à l'échelle internationale, en 2015, à contribuer au Protocole d'accord sur le leadership climatique infranational mondial⁵⁰. Les signataires de ce protocole se sont engagés à « contribuer à la limitation du réchauffement climatique à moins de 2°C, par l'adoption de politiques permettant de réduire les émissions de GES de 80 à 95 % sous les niveaux de 1990, d'ici 2050, ou à atteindre un objectif d'émission annuel, par habitant, de moins de deux tonnes de CO₂, d'ici 2050 également ».

Ce type de transferts directs va à l'encontre de l'atteinte de ces cibles de réduction, notamment à cause de la mise en place d'infrastructures et d'équipements conçus pour consommer des hydrocarbures, comme illustré en introduction. Ils vont également à l'encontre de l'objectif intrinsèque d'une tarification carbone comme celle du *Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec* et sont contradictoires avec l'éventuelle mise en œuvre d'une stratégie d'écofiscalité au Québec, dans la foulée de l'analyse récemment réalisée par le MFQ⁵¹.

Tableau 3.1. : Financement direct, Fonds vert^{52,53}

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)					
	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2015-20
Appui à la recherche concernant la capture du carbone – consortium Valorisation carbone Québec ⁵³			15			15
ArcelorMittal ⁵⁴		4,5				4,5

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)					
	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2015-20
Extension du réseau de distribution de Gaz Métro						
Prolongement du gazoduc Lévis à Sainte-Claire ⁵⁵	0,75	14,3	2,45			17,5
Saint-Marc-des-Carrières ⁵⁶				7,5		7,5

48 <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2014/Inventaire1990-2014.pdf>

49 http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

50 Officiellement connu sous l'appellation du « Under 2 Memorandum of Understanding » (Under 2 MOU) : <http://under2mou.org/>. Voir aussi : <https://www.premier-ministre.gouv.qc.ca/actualites/communiqués/details.asp?idCommunique=2732>.

51 http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_RecoursEcofiscalite.pdf

52 Il ne s'agit pas forcément d'une liste complète de tous les projets ayant reçu une subvention du Fonds vert et dont l'une des sources d'énergie utilisées était un type d'hydrocarbures.

53 Un espace vide signifie simplement qu'une politique ou une dépense ne s'appliquait pas lors de l'année laissée vide.

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)					
	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2015-20
Thetford Mines ⁵⁷				13,2		13,2
Saint-Éphrem-de-Beauce ⁵⁸				6,7		6,7
ÉcoPerformance						
Canadoil Forge ⁵⁹	0,347					0,347
Demix Béton ⁶⁰	0,109					0,109
Produits Suncor Énergie ⁶¹	1,7					1,7
Fonderie Horne ⁶²		0,054				0,054
Carrières Edelweiss ⁶³		0,63				0,63
Régie des installations olympiques ⁶⁴		2,6				2,6
American Biltrite ⁶⁵		0,528				0,528
La Frissonnante ⁶⁶		0,4				0,4
Alcoa – usine de Deschambault ⁶⁷			0,9			0,9
Compagnie WestRock du Canada Inc. – usine de La Tuque ⁶⁸			10			10
Programme de biomasse forestière résiduelle						
Uniboard Canada inc. ⁶⁹		4,5				4,5
Technoclimat						
J. M. Bastille Transport inc. ⁷⁰		0,334				0,334
Total	2,9	32,8	27,5	14,1	9,1	86,4

54 http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/328/DocPrj/R-3937-2015-B-0020-DemAmend-PieceRev-2015_11_19.pdf

55 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1730-F.PDF>

57 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1730-F.PDF>

58 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1730-F.PDF>

59 <http://mern.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=11342>

59 http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/communiqués2015/EcoP_Laurentides_DemixBeton_24082015.pdf

60 <http://mern.gouv.qc.ca/4766/>

61 <http://mern.gouv.qc.ca/presse/communiqués-detail.jsp?id=11764>

62 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/570/#.Wg8mrLQxEkR>

63 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/575/#.Wg8nvLQxEkR>

64 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/579/#.Wgsx9RP9RTY>

65 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/581/#.Wg8pjLQxEkR>

66 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/649/#.WjFOSLQxFTY>

67 L'annonce n'établit pas clairement quel type d'énergie ou de combustible que l'usine utilise pour faire fonctionner ses installations. Toutefois, il a été présumé qu'il s'agissait d'hydrocarbures en lien avec la quantité d'émissions de GES qui est attribuée à ces opérations. L'annonce ne précise pas non plus dans quelle mesure les sommes seront distribuées entre les deux projets prévus. Voir : <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/648/#.WjLcrrQxFhE>

68 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/535/#.Wg9AcLQxEkR>

69 <http://www.transitionenergetique.gouv.qc.ca/actualites/details/comm/542/#.Wg9AoLQxEkR>

3.2. Hydrocarbures Anticosti S.E.C.

Le 28 juillet 2017, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec a publié un arrêté ministériel qui soustrait le territoire de l'île d'Anticosti à toute recherche et exploitation de pétrole et de gaz naturel à l'avenir⁷⁰. Auparavant, trois entreprises privées s'étaient lancées en affaires avec Ressources Québec en créant la société en commandite Hydrocarbures Anticosti, dans le but d'explorer la présence d'hydrocarbures sur l'île et de possiblement en faire l'extraction future⁷¹. En marge de cet arrêté ministériel, le gouvernement a donc également décaissé plus de 60 millions de dollars en compensations financières pour ces entreprises, ainsi que deux autres sociétés qui détenaient des permis pour l'île d'Anticosti, sous forme de transferts directs⁷² ([énumérés dans le tableau 3.2 de la page suivante](#)). Cette concession a été effectuée afin de dédommager ces trois anciens partenaires privés en contrepartie de l'abandon de leurs droits de recherche, en plus de la perte possible et future de revenus liés à l'exploitation d'hydrocarbures qui auraient pu être trouvés dans le sous-sol d'Anticosti pour ce qui est des anciens partenaires de l'État.

Lorsque l'on additionne ces compensations aux sommes investies auparavant par Ressources Québec dans le projet d'Anticosti ([voir section 4.1](#)), le total se rapproche des 98,2 millions de dollars publics initialement alloués au projet. Qui plus est, ce dédommagement est octroyé au secteur privé dans un contexte où la rentabilité des opérations futures sur l'île d'Anticosti n'avait pas encore été clairement démontrée au public. Ces compensations ont aussi été effectuées dans un cadre où le gouvernement était lui-même responsable d'une majorité des dépenses prévues pour effectuer les travaux d'exploration sur l'île d'Anticosti⁷³. L'une des sociétés ayant bénéficié de ces sommes, Corridor Resources Inc., a également annoncé publiquement que le gouvernement s'était engagé à lui rembourser tous les frais additionnels encourus avant son départ de l'île d'Anticosti, ainsi que les frais liés à la fermeture et à la remise en état des puits d'exploration existants⁷⁴. Une autre, Junex, a précisé que la somme obtenue dans le cadre de cette attente correspondait aux investissements de la société dans l'acquisition de sa part des permis de l'île d'Anticosti⁷⁵.

Le cas des compensations financières octroyées aux partenaires privés d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C. semblent être un cas d'exception pour le moment. Toutefois, il pourrait laisser présager d'autres exemples similaires si le gouvernement en venait à nouveau à se désister de projets pour lesquels il est un partenaire actif du secteur privé. Au cours des dernières années, ces projets se sont multipliés, alors que des mandataires de l'État ont investi directement dans des entreprises privées du secteur des hydrocarbures, notamment en acquérant du capital-actions de celles-ci.

Il s'agit d'un aspect clé que le gouvernement du Québec devrait garder en tête avant d'opter à nouveau pour des prises de participation au capital d'entreprises privées dans le futur. Dans le cas d'Anticosti, ces compensations ont été saluées par plusieurs, dont les élus locaux, une communauté innue locale, les groupes environnementaux et les grands syndicats, comme une nécessité afin de mettre fin aux travaux d'exploration effectués sur un territoire à la biodiversité et aux écosystèmes fragiles⁷⁶. Toutefois, il pourrait s'agir là d'un précédent auquel le gouvernement pourrait être confronté à nouveau dans le cas où les politiques d'investissements en hydrocarbures de la province, d'une part, et les politiques de lutte aux changements climatiques ou de protection de l'environnement, d'autre part, ne sont pas alignées. La section 4, ci-dessous, traite de ce type d'investissements, notamment sous l'angle du concept des « actifs inexploitable ».

70 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1730A-F.PDF>

71 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1410-F.PDF>

72 <https://mern.gouv.qc.ca/2017-07-28-ile-anticosti-soustrait-a-l'exporation-petroliere-gaziere/>

73 <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/ententes-anticosti-petrolia-maurel.asp>

74 <https://www.corridor.ca/corridor-announces-settlement-with-quebec-government-re-anticosti-joint-venture/>

75 http://www.junex.ca/communiqués/junex-conclut-une-entente-avec-le_192

76 <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1047658/petrole-anticosti-quebec-fin-recherche-hydrocarbures-gaz-schiste>

Tableau 3.2 : Financement direct, Hydrocarbures Anticosti S.E.C.

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)
	2017-2018
Corridor Resources Inc. ⁷⁸	19,5
Junex ⁷⁹	5,5
Maurel & Prom S.A. ^{80,81}	16,2
Pétrolia inc. ⁸²	20,5
Trans American Energy Inc. ⁸³	0,3
Total	62

77 <https://www.corridor.ca/corridor-announces-settlement-with-quebec-government-re-anticosti-joint-venture/>
 et <https://mern.gouv.qc.ca/2017-07-28-ile-anticosti-soustrait-a-lexporation-petroliere-gaziere/>

78 <https://www.corridor.ca/corridor-announces-settlement-with-quebec-government-re-anticosti-joint-venture/>

79 <http://www.maureletprom.fr/fr/documents/download/944/fin-du-projet-anticosti-au-quebec> et <https://mern.gouv.qc.ca/2017-07-28-ile-anticosti-soustrait-a-lexporation-petroliere-gaziere/>

80 <http://mern.gouv.qc.ca/2017-08-10-anticosti-entente-petrolia/>

81 Le 24 octobre 2017, Pétrolia Inc. a été acquise par Pieridae Energy (Canada) Ltd dans le cadre d'une prise de contrôle inversée.

82 <https://www.transamericanenergy.com/news>

4. INVESTISSEMENTS ET COENTREPRISES

4.1. Pétrole et gaz naturel au Québec : des actifs inexploitable?

Dans son rapport publié en juin 2017, le groupe de travail sur la transparence financière climatique (TCFD) du Conseil de stabilité financière, un regroupement international d'experts de la finance,⁸³ a fait l'évaluation, à l'échelle internationale, des risques financiers qui sont liés aux investissements dans la filière des hydrocarbures. Le groupe a tenu compte des engagements internationaux par rapport à la lutte aux changements climatiques contenus dans l'Accord de Paris. Le rapport fait état d'une importante diminution possible des retombées financières des actifs liés aux hydrocarbures au cours du siècle.

Ce risque est entre autres relié au fait que le respect des engagements contenus dans l'Accord de Paris dépendra en bonne partie d'une transition énergétique dans laquelle les hydrocarbures devront laisser la place à des sources d'énergie renouvelable.

Dans la version 2017 du *Emissions Gap Report* du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), qui fait l'analyse scientifique de l'écart entre les émissions mondiales de GES actuelles et les réductions nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, l'organisme multilatéral a fait une évaluation de l'exploitation future des réserves d'hydrocarbures connues à ce jour⁸⁴. Le rapport souligne que l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris rendra 80 à 90 % des réserves mondiales de charbon, 35 % des réserves de pétrole et 50 % des réserves de gaz naturel inexploitable. Cette réalité affectera de façon significative et concrète la valeur financière de certains actifs des sociétés par actions propriétaires de ces ressources⁸⁵.

Étant donné que la valeur boursière de ces sociétés dépend souvent des profits futurs escomptés lors de l'exploitation de ces ressources, ce type d'actifs inexploitable dans le contexte actuel de lutte aux changements climatiques pourraient mener à l'éclatement de ce qui a été nommé la « bulle du carbone », où ces sociétés sont surévaluées en bourse et subiraient une correction du marché. L'ancien gouverneur de la Banque du Canada et maintenant gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, fait partie des experts financiers internationaux qui abordent ce risque de façon régulière⁸⁶.

Ainsi, au cours des dernières années, plusieurs grandes institutions financières et fonds de placement ont graduellement désinvesti, complètement ou en partie, de la filière des hydrocarbures, ou ont annoncé qu'ils n'investiraient plus dans la filière tout en conservant leur portefeuille actuel⁸⁷. Nombre de ces désinvestissements se concentrent sur le charbon et les sables bitumineux en particulier. Parmi les plus récents organismes s'étant engagés dans cette direction, on compte la Banque mondiale⁸⁸ et le groupe AXA⁸⁹, l'un des plus grands assureurs au monde.

Dans son rapport final, le groupe de travail sur la transparence financière climatique, avec Mark Carney à sa tête, a émis quatre grandes recommandations en matière de transparence par rapport au risque climatique pour les institutions financières à travers le monde :

1. les modalités de gouvernance par rapport aux risques et aux occasions d'affaires;

83 Officiellement : « Task Force on Climate-related Financial Disclosure » du « Financial Stability Board ».

84 https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22070/EGR_2017.pdf

85 Concept des « stranded assets ».

86 Voir, entre autres : <https://www.theguardian.com/environment/2014/oct/13/mark-carney-fossil-fuel-reserves-burned-carbon-bubble> et comme président du Conseil de stabilité financière du G20.

87 On retrouve parmi cette liste (non exhaustive) : ING, BNP Paribas, fonds souverain de la Norvège, fonds des frères Rockefeller, Église d'Angleterre. Pour une liste à jour : <https://gofossilfree.org/divestment/commitments/>.

88 <http://www.worldbank.org/en/news/press-release/2017/12/12/world-bank-group-announcements-at-one-planet-summit>

89 <https://www.axa.com/en/newsroom/press-releases/axa-accelerates-its-commitment-to-fight-climate-change>

2. les stratégies d'affaires et financières;
3. les modalités d'évaluation et de gestion du risque;
4. les paramètres et cibles utilisés pour évaluation et gérer le risque.

Ces recommandations en matière de transparence et la gestion des risques climatique pour les actifs financiers de certaines institutions expliquent l'importance pour des mandataires de l'État comme Investissement Québec et la CDPQ de revoir la composition de leurs portefeuilles d'investissements dans le secteur de l'énergie de façon proactive afin de limiter les risques financiers liés au climat. Dans le cas de la CDPQ, sa *Stratégie d'investissement face au défi climatique* semble être un premier pas dans la bonne direction, et mérite d'être évaluée à la lumière des derniers rapports scientifiques et annonces en matière de désinvestissements.

4.2. Investissement Québec et Ressources Québec

Dans le cadre de trois exercices consécutifs – 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 – des annonces ont été faites concernant des enveloppes budgétaires disponibles pour des mandataires de l'État et réservées aux secteurs des mines et des hydrocarbures. En 2012-2013, le gouvernement du Québec a créé Ressources Québec (RQ) comme filiale d'Investissement Québec, dont l'objectif serait de gérer les portefeuilles d'investissements du gouvernement pour les secteurs des mines et des hydrocarbures⁹⁰. Lors de sa création, RQ a bénéficié d'une capitalisation initiale de 250 millions de dollars, en plus d'hériter des portefeuilles gérés par le passé par la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et la Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP) d'une valeur de 236 millions de dollars à l'époque⁹¹.

En 2013-2014, le gouvernement a annoncé son intérêt à investir, en tant que partenaire actif, dans la filière des hydrocarbures en créant Hydrocarbures Anticosti S.E.C., dont l'objectif serait d'abord de mener des sondages stratigraphiques sur l'étendue du territoire de l'île⁹². Lors de la création de la société, le gouvernement a annoncé une enveloppe de 98,2 millions de dollars pour le projet au sein du Fonds de développement économique et géré par RQ⁹³. L'année suivante, dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement a annoncé une enveloppe d'un milliard de dollars réservée aux secteurs des mines et des hydrocarbures qui serait allouée à un fonds spécial créé par la même occasion, le fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH)⁹⁴. De cette enveloppe, un minimum de 200 millions de dollars devait être alloué à des projets du secteur des hydrocarbures.

Par le biais de ces trois annonces, le gouvernement s'est clairement établi comme acteur dans le développement de la filière des hydrocarbures au Québec. Ainsi, le tableau 4.1 répertorie les investissements faits dans le cadre de ces annonces depuis l'exercice 2012-2013. On constate rapidement que certains d'entre eux – soit ceux effectués dans le cadre d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C. – se sont avérés être des investissements risqués pour le gouvernement, alors qu'il lui aura fallu quelques années plus tard compenser financièrement le secteur privé sans contrepartie pour le trésor public.

Le tableau 4.1 fait aussi état de projets plus récents et toujours en cours, notamment d'autres travaux exploratoires visant à connaître le potentiel d'exploitation des hydrocarbures en Gaspésie (les projets Bourque et Galt). Le gouvernement s'est également lancé en affaires avec Énergir en acquérant plus de 40 % du capital-actions d'une nouvelle filiale de l'entreprise créée en 2014, Gaz Métro GNL⁹⁵. Dans les trois cas, ces acquisitions ont été faites par le biais d'Investissement Québec.

90 <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2012-2013/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, G.33

91 https://www.economie.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqués-de-presse/communiqué-de-presse/?tx_ttnews%5Bttnews%5D=6883&cHash=5e2d09af851d66f7f870f4a9e4a778fb

92 <http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/exploration-petroliere-anticosti.asp>

93 <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=1410-F.PDF>, Décret 122-2014

94 <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015a/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>, B.86

95 <http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiqués/Le-gouvernement-du-Quebec-devient-coactionnaire-de-Gaz-Metro-GNL.html>

Bref, l'intérêt du gouvernement provincial a pris de l'ampleur ces dernières années pour l'exploration, la possible exploitation et la distribution de certains hydrocarbures sur son territoire, notamment le gaz naturel et le pétrole. Le gouvernement a revu son cadre législatif à cet égard et s'est présenté comme partenaire financier dans le cadre de plusieurs projets à l'aide d'organismes gouvernementaux comme Investissement Québec. Il a également dégagé à cet effet diverses sommes lors de budgets successifs.

Enfin, cet intérêt a culminé par le récent dépôt du projet de loi 150 abordé en introduction. L'adoption de ce projet de loi permettra notamment à Ressources Québec de poursuivre ses investissements dans la filière des hydrocarbures au moins jusqu'en 2025. Il permettra aussi à l'organisme d'élargir son éventail de projets à la production de combustibles fossiles.

Ces investissements ne sont pas des subventions à la production des hydrocarbures en soi, puisqu'il ne s'agit pas de transferts directs, pas plus que de prêts au secteur privé à des taux avantageux, mais bien des participations en capital-actions.

À coup sûr, ces investissements témoignent néanmoins d'une stratégie publique visant à soutenir le développement de la filière des hydrocarbures sur le territoire québécois en assurant un appui financier au secteur privé, alors que le potentiel de la filière reste à prouver. Il s'agit aussi d'encourager la distribution d'une source d'énergie émettrice de GES dans certaines régions plus éloignées. Il s'agit d'un bel exemple d'appui dont la filière des sources d'énergie renouvelables au Québec a aussi besoin. Face à un choix stratégique, il appert que le gouvernement a préféré la filière des hydrocarbures pour ces régions. Il est légitime de se demander si ce choix est moins risqué et plus dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois que le développement des sources d'énergie renouvelables, comme l'hydroélectricité?

L'exemple d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C. démontre que la prudence devrait être de mise de la part du gouvernement lorsqu'il choisit, par le biais de ses mandataires, d'investir dans la filière des hydrocarbures. Par exemple, la rentabilité future des projets Bourque et Galt demeure encore à être démontrée. Dans l'ensemble, ces investissements témoignent aussi d'un risque financier pour le trésor public. Entre autres, l'objectif de la mise en place d'un marché du carbone est de rendre plus risqués les investissements dans la consommation et la production d'hydrocarbures à long terme, tout en envoyant un signal de prix clair. En appuyant financièrement, même comme partenaire actif, la filière des hydrocarbures, le gouvernement réduit la perception du risque pour le secteur privé.

De plus, dans l'optique où la province est encore loin d'atteindre ses cibles 2020 et 2030 de réduction de ses émissions de GES, il est pertinent de remettre en question une stratégie d'investissements publique qui vise à extraire du sous-sol québécois des ressources naturelles qui émettront des GES lorsque consommées. Également, l'analyse ayant motivé le gouvernement à investir 50 millions de dollars dans un projet d'acheminement d'une source d'énergie émettrice de GES dans les régions éloignées du Québec devrait être rendue publique.

Une telle analyse pourrait peut-être permettre de mieux comprendre quelles en sont les retombées économiques prévues pour le trésor public et ce qui a pu justifier cette décision. Il serait pertinent pour le public d'être informé des analyses de coût d'opportunité faites par le gouvernement lors de prises de décision d'acheminement d'énergie dans des régions éloignées comme le Nord-du-Québec. Cela permettrait de mieux comprendre une décision visant à investir publiquement dans la filière des hydrocarbures pour ces régions, plutôt que directement dans l'approvisionnement de sources d'énergie sobres en carbone.

Toutefois, Ressources Québec n'est pas le seul mandataire de l'État à exposer le trésor public à ce type de risque financier que sont les investissements continus dans la filière des hydrocarbures, dans un contexte où la province s'acquittera de sa tâche de réduire de façon importante ses émissions de GES au cours des douze prochaines années. La Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ), principalement par le biais de la capitalisation boursière, expose le « bas de laine » des Québécois à un risque grandissant à l'échelle internationale, soit l'éclatement de la « bulle du carbone ». Cette réalité est au cœur de la section 4.2.

Tableau 4.1 : Investissement Québec

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)						
	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2012-18
Projet Bourque							
Pétrolia inc., capital-actions ordinaire ⁹⁷	10						10
Pétrolia inc., capital-actions ordinaire (Ressources Québec via fonds CMH) ⁹⁸				2,88			2,88
Coentreprise Pétrolia inc. / TUGLIQ / Ressources Québec, quote-part (via fonds CMH) ⁹⁹				9,4			9,4
Projet Galt							
Junex inc., capital-actions ordinaire (Ressources Québec via fonds CMH) ¹⁰⁰	5						5
Junex inc., capital-actions ordinaire (Ressources Québec via fonds CMH) ¹⁰¹				5			5
Campagne d'exploration + acquisition d'intérêt indivis provenant de Junex dans coentreprise ¹⁰²						8,4	8,4
Hydrocarbures Anticosti S.E.C.							
Acquisition de la quote-part (via fonds CMH) ¹⁰³			8,1				8,1
Corridor Resources Inc., acquisition de la quote-part (via fonds CMH) ¹⁰⁴			13,3				13,3
Dépenses liées aux travaux d'exploration et d'aménagement du projet (via fonds CMH) ¹⁰⁵				8,5			8,5

96 Transfert à Ressources Québec, 1^{er} juin 2012 : <http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiqués/2012-06-01.html>

97 Investissement Québec. 2015, 1^{er} septembre. Un grand projet pour la Gaspésie et tout le Québec : 6,5 millions de dollars pour l'exploration du gaz naturel. <http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiqués/Un-grand-projet-pour-la-Gaspésie-et-tout-le-Québec-6-5-millions-de-dollars-pour-l-exploration-du-gaz-naturel.html?idRet=1119>

98 http://www.investquebec.com/documents/fr/acces_a_information/DemandeAcces/DemandeAcces_23aout2016.pdf

99 Transfert à Ressources Québec, 27 mars 2013 : <http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiqués/2013-03-27.html> et http://www.investquebec.com/documents/fr/acces_a_information/DemandeAcces/DemandeAcces_23aout2016.pdf

100 http://www.investquebec.com/documents/fr/acces_a_information/DemandeAcces/DemandeAcces_23aout2016.pdf

101 Ibid.

102 Investissement Québec. 2015. *Fonds du développement économique : États financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015*, p.24. [Page consultée le 11 juillet 2016] http://www.investquebec.com/Documents/qc/publications/FDE_EF-2014-2015.pdf

103 Investissement Québec. 2015. *Fonds du développement économique : États financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015*, p.24. [Page consultée le 11 juillet 2016] http://www.investquebec.com/Documents/qc/publications/FDE_EF-2014-2015.pdf

104 <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/518740/quebec-a-depense-92-millions-dans-le-projet-hydrocarbures-anticosti>

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)						
	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2012-18
Gaz Métro GNL							
Gaz Métro GNL, capital-actions (Plan Nord) ¹⁰⁶			50				50
Autres investissements							
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques ¹⁰⁷	26,2	9,5	128,2	12,1	34,4	nd	210,4
Total	41,2	9,5	201,7	26,8	41,2	10,525	330,9

4.3. Caisse de dépôt et placement du Québec

En mai 2017, le groupe Recycle ta Caisse a publié un rapport intitulé : *Analyse des investissements de la Caisse de dépôt et placement du Québec en 2016 dans les hydrocarbures*. Le regroupement a épluché l'ensemble des investissements en actions et obligations de la CDPQ dans des sociétés du secteur du pétrole et du gaz naturel, d'une part, et dans celui du charbon, d'autre part, pour en déterminer la valeur totale¹⁰⁷ (voir le tableau 4.2 pour connaître la valeur totale de ces investissements en 2015 et en 2016). Le groupe en a conclu qu'à la fin de 2016, la valeur des investissements de la CDPQ dans le pétrole et le gaz naturel atteignait 16,2 milliards de dollars, en hausse de 35 % par rapport à l'année précédente. Pour le charbon, la valeur des actifs de la CDPQ à la fin 2016 atteignait un peu plus du demi-milliard de dollars, soit une hausse d'environ 95 % par rapport à l'année précédente.

Tableau 4.2 : Caisse de dépôt et placement du Québec

Hydrocarbures	Valeur des investissements (G\$ canadiens)	
	2015	2016
Pétrole et gaz naturel	12	16,2
Charbon	0,271	0,528

L'analyse a permis de déterminer que pour le secteur du pétrole et du gaz naturel, une majorité des investissements de la CDPQ se retrouve dans les sables bitumineux. Le groupe souligne également que, malgré une constance dans les acquisitions de parts sociales dans la filière des hydrocarbures ces dernières années, une analyse externe de *Corporate Knights* suggère plutôt que la CDPQ a « subi une perte de rendement de 7,2 milliards de dollars entre 2012 et 2015 en raison de sa décision de ne pas désinvestir des énergies fossiles ».

Enfin, Recycle ta Caisse démontre que l'augmentation de la valeur des investissements de la CDPQ dans la filière des hydrocarbures de 2015 à 2016 est davantage due à l'augmentation des sommes investies par celle-ci qu'à une fructification des parts sociales en bourse. Pour les sociétés du secteur du pétrole et du gaz naturel, l'augmentation moyenne des actions et obligations acquises par la CDPQ entre 2015 et 2016 est de 76 %; pour le secteur du charbon, cette augmentation moyenne des parts sociales est de 119 % pour la même période.

¹⁰⁵ <http://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/communiqués/Le-gouvernement-du-Québec-devient-coactionnaire-de-Gaz-Metro-GNL.html>

¹⁰⁶ L'information disponible au sujet de cette catégorie d'investissements n'est pas plus détaillée, ce qui ne permet pas de distribuer les sommes entre les trois types de produits raffinés énumérés.

¹⁰⁷ La CDPQ a elle-même fait cette recension qu'elle a rendue publique. Une version épurée est disponible en annexes 1 et 2 du rapport du groupe Recycle ta Caisse.

En soi, ces investissements ne sont pas des subventions : il ne s'agit ni de dépenses fiscales ni de transferts budgétaires, ni de prêts bancaires à des taux avantageux (mécanisme qui ne semble pas être utilisé par la Caisse de dépôt). Toutefois, ils apparaissent, à l'échelle internationale, de plus en plus risqués. Par ailleurs, il a été mentionné en introduction de ce rapport que la CDPQ est une institution publique, mandataire de l'État qui gère le RRQ, le « bas de laine » des Québécoises et Québécois. La poursuite des investissements de la CDPQ en ce sens et la conservation de ses actifs actuels mettent donc en péril une partie des épargnes faites pour tenir le RRQ à flot.

Néanmoins, il est pertinent de souligner que la CDPQ a rendu publique, depuis la publication du rapport de Recycle ta Caisse, sa *Stratégie d'investissement face au défi climatique* qui, entre autres, engage l'organisme public à¹⁰⁸ :

1. Prendre en compte le facteur climatique dans chacune de ses décisions d'investissement;
2. Augmenter ses investissements sobres en carbone de 50 % d'ici 2020;
3. Réduire son empreinte carbone de 25 % par dollar investi d'ici 2025;
4. Exercer un leadership renforcé.

Ces quatre grandes orientations cadrent en partie avec les recommandations du rapport final du groupe de travail sur la transparence financière (section 4.2.1 ci-dessous), notamment lorsqu'il s'agit de prendre en compte le facteur climatique pour chaque décision future. Il n'en demeure pas moins que la CDPQ laisse encore planer le doute quant à ses intentions pour ce qui est de son portefeuille actuel de parts sociales dans la filière des hydrocarbures. Enfin, le troisième objectif, soit de réduire en partie l'empreinte carbone des portefeuilles de la CDPQ, suggère que celle-ci a tout de même l'intention de continuer à investir dans la filière des hydrocarbures dans l'absolu.

¹⁰⁸ https://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/pdf/fr/strategie_investissement_defi_climatique.pdf

5. HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION – RÉSEAUX AUTONOMES

5.1. Dépenses directes engendrées par les réseaux autonomes

Enfin, dans le but d'avoir une vue d'ensemble des dépenses encourues par le gouvernement du Québec et ses mandataires et qui incitent soit à la production, soit à la consommation des hydrocarbures sur le territoire de la province, il est pertinent d'aborder les centrales thermiques des réseaux autonomes d'Hydro-Québec Distribution (HQD), aussi un organisme mandataire de l'État. Celles-ci sont au nombre de 24 dans la province et sont situées principalement dans des régions éloignées. Elles produisent de l'électricité à partir de diesel comme carburant¹⁰⁹.

Ces centrales engendrent des coûts annuels et récurrents autant pour HQD que pour certains organismes communautaires. Lorsqu'il s'agit de coûts de production qui sont inclus à même l'ensemble des dépenses annuelles d'HQD, ceux-ci ne constituent pas des subventions, puisque pour l'ensemble du Québec, HQD ne subit pas de déficit structurel et dégage plutôt un surplus budgétaire depuis quelques années, qui est directement attribué au trésor public du Québec sous forme de dividende¹¹⁰.

Toutefois, lorsque les réseaux autonomes sont abordés comme une classe à part du réseau central d'HQD, on constate que simplement en coûts de production ceux-ci engendrent des dépenses qui oscillent autour de 100 millions de dollars par année (voir le tableau 5). Qui plus est, selon une analyse indépendante des réseaux autonomes effectuée par TUGLIQ Énergie en 2013, HQD ne récupère pas la somme des dépenses encourues par les réseaux autonomes directement auprès des clients qui sont desservis par ceux-ci¹¹¹.

Selon les estimations faites par TUGLIQ Énergie, les coûts de production d'électricité par kilowattheure (kWh) pour les réseaux autonomes varient entre 0,325 \$ et 1,28 \$. Puisque HQD est un mandataire de l'État dont la structure tarifaire est encadrée par la Régie de l'énergie du Québec (REQ), l'organisme n'a pas l'autonomie d'augmenter ses tarifs auprès des clients des réseaux autonomes, faisant en sorte que ceux-ci ne paient pas réellement la valeur totale de l'énergie qu'ils consomment et qui est produite à partir d'hydrocarbures. Pour ces consommateurs précisément, la différence entre les coûts de production d'HQD dans ses réseaux autonomes et la structure tarifaire permise par la REQ agit comme une subvention indirecte de la consommation d'hydrocarbures dans ces régions éloignées.

En date du 1^{er} avril 2017, les clients résidentiels d'HQD, y compris ceux desservis par certains réseaux autonomes, défraient 0,0582 \$ pour les 33 premiers kWh consommés dans une journée et 0,0892 pour les kWh additionnels¹¹². La REQ permet à HQD de facturer des tarifs quotidiens plus importants uniquement pour ses clients résidentiels desservis par des réseaux autonomes dans des collectivités situées au nord du 53^e parallèle, à l'exclusion de Schefferville¹¹³. Les tarifs sont alors de 0,0582 \$ pour les 30 premiers kWh quotidiens et de 0,4093 \$ pour les kWh additionnels.

Ce deuxième tarif, bien que plus dissuasif, demeure bien en deçà des coûts de production d'HQD parmi ses réseaux autonomes. Il est permis à HQD de charger plus cher pour la deuxième tranche de consommation quotidienne des réseaux autonomes situés dans les régions plus au nord afin d'y dissuader les résidents d'utiliser l'électricité

109 <http://www.hydroquebec.com/production/centrale-thermique.html>

110 Officiellement nommés des « trop-perçus ».

111 https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20130927_199_TUGLIQ_M.pdf, annexe 2

112 <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/tarifs-conditions-distributeur/tarifs-electricite.pdf>, tarifs D

113 <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/tarifs-conditions-distributeur/tarifs-electricite.pdf>, tarif DN

générée à partir des centrales thermiques pour combler des besoins comme le chauffage de l'eau et de l'espace. Toutefois, cela a pour effet d'engendrer un type différent d'appui à la consommation des hydrocarbures à cet égard (voir la section 5.2 à ce sujet).

Pour résoudre en partie ce problème, Hydro-Québec a inclus la mise à niveau de ses réseaux autonomes vers des sources d'énergie moins polluante à son *Plan stratégique 2016-2020*¹¹⁴. Celui-ci contient notamment un « calendrier de lancement des appels de propositions », qui vise à ce qu'un plan de conversion soit au moins adopté, sinon mis en œuvre, pour chaque réseau autonome d'ici 2020. Dans ce plan, Hydro-Québec espère avoir complété la mise en service d'au moins six centrales plus économes d'ici 2020.

5.2. Programmes et subventions pour les régions éloignées en lien avec les réseaux autonomes

En plus des dépenses encourues par HQD en matière de coûts de production pour ses réseaux autonomes dont l'électricité est produite à partir d'hydrocarbures, l'existence de ces réseaux autonomes et leur moyen de fonctionnement est aussi responsable de la présence de divers programmes de subventions à la consommation des hydrocarbures. Par exemple, comme c'est le cas au Nunavik, HQD vise aussi à dissuader ses clients du réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine de consommer de l'électricité produite à partir de ses centrales thermiques pour autre chose que le fonctionnement des appareils électriques. Toutefois, puisque pour ce réseau autonome en particulier, HQD doit respecter la même structure tarifaire que pour le reste du Québec au sud du 53^e parallèle, l'organisme public offre ce qu'il appelle une « compensation mazout » aux clients des Îles dans le cadre du *Programme d'utilisation efficace de l'énergie*. Dans les dernières années, ces compensations ont coûté environ 10 millions de dollars par année à HQD.

Au Nunavik, c'est plutôt l'administration régionale Kativik (ARK) qui s'occupe de la gestion des programmes sociaux visant à compenser entre les coûts plus élevés de l'approvisionnement en énergie pour la région éloignée et ceux payés dans le reste du Québec. Certains de ces programmes, comme le programme de réduction des tarifs aériens et le programme visant l'essence, existent dans le cadre l'*Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik* signée entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'ARK¹¹⁵. L'Entente devait venir à échéance l'an dernier et a été prolongée jusqu'en mars 2018. Les coûts exacts des différents programmes – six au total – ne sont pas connus, mais dans l'ensemble, ils en ont coûté environ 10 millions de dollars par année au cours des trois dernières années. Toutefois, certains programmes ne sont pas directement liés à la consommation des hydrocarbures.

En plus des coûts engendrés par les programmes de l'*Entente*, une demande d'accès à l'information soumise en 2016 a permis d'apprendre que l'Office municipal d'habitation Kativik (OMHK) est confronté à un déficit d'exploitation qui semble structurel et qui est dû à des dépenses encourues pour subventionner tant la consommation d'électricité produite à partir d'hydrocarbures que le mazout servant au chauffage de l'eau et de l'espace chez ses bénéficiaires¹¹⁶. En 2015, année visée par la demande d'accès à l'information, le déficit d'opération de l'Office lié à la consommation d'électricité et du mazout était d'environ 18 millions de dollars.

Néanmoins, les subventions à la consommation dans les régions éloignées remplissent bien souvent une mission sociale nécessaire, alors que les coûts de la vie et de l'énergie y sont plus élevés qu'ailleurs. Il est vraisemblable que ce type de subventions des coûts de l'énergie ne pourrait être simplement éliminé dans plusieurs de ces régions.

114 <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/plan-strategique/plan-strategique-2016-2020.pdf>

115 <http://www.krg.ca/fr/liens-directs/mesures-de-reduction-du-cout-de-la-vie-au-nunavik>

116 http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/SHQ/acces_information/demandeacces-20162017-10.pdf

Ces subventions pourraient notamment être réformées afin de s'assurer que les sommes décaissées encouragent la consommation de sources d'énergie renouvelables plutôt que la consommation d'hydrocarbures. À cet égard, la région pourrait potentiellement tirer profit de deux enveloppes budgétaires annoncées par le gouvernement fédéral dans le cadre du budget 2017, qui visent à réduire la dépendance au diesel soit des collectivités rurales et éloignées situées au sud du 60^e parallèle, soit des collectivités situées au nord de celui-ci¹¹⁷. Alors que le Nunavik chevauche le 60^e parallèle, ces deux programmes mis ensemble ont le potentiel d'englober toute la région.

Comme mentionné dans la section 2.1, IISD a fait l'analyse de la mise en œuvre de ce genre de réformes dans le cadre des allègements fiscaux à la taxe sur les carburants dans l'ensemble du Québec (IISD, 2016). Une analyse des possibilités de réformes de mesures similaires à celles qui existent au Nunavik a aussi été faite par IISD dans le cadre d'un inventaire des mesures de soutien à la filière des hydrocarbures au Nunavut (2018). Enfin, cette région s'est récemment lancée dans un projet pilote en installant des panneaux solaires à Kuujuaq¹¹⁸.

Le renouvellement de l'*Entente sur le financement de mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik*, accompagné de ce projet pilote et de l'intention d'HQD de rendre ses réseaux autonomes moins polluants, devraient être une occasion de mettre en place une vision d'ensemble pour les régions éloignées dans laquelle :

- les subventions à la consommation des hydrocarbures sont réduites au minimum
- les programmes qui continueront à exister donneront priorité à des sources d'énergie sobres en carbone

Des mesures qui permettraient, ultimement, réduirait les coûts encourus par les impacts des changements climatiques et aideraient la province à atteindre ses objectifs de réduction de ses émissions de GES pour 2030.

Tableau 5 : Réseaux autonomes

Programmes et dépenses	Estimation (M\$ canadiens)					2014-2018
	2014	2015	2016	2017	2018	
Coûts de production						
Mazout – Production d'électricité	82,3	72,4	61,2	68,9	78,2	363
Investissements en maintien des actifs dans les réseaux autonomes	10,2	20	23,4	22,5	21,0	97,1
Investissements en croissance de la demande dans les réseaux autonomes	6,4	3,7	9,6	9,6	4,3	33,6
Subventions à la consommation						
Compensation mazout	15,4	12,6	10,1	10,0	11,7	59,8
Office municipal d'habitation Kativik – déficit d'exploitation – électricité	nd	3,2	nd	nd	nd	3,2
Office municipal d'habitation Kativik – déficit d'exploitation – mazout	nd	14,9	nd	nd	nd	14,9
Programme de réduction des tarifs aériens	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Programme visant l'essence	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Total	114,3	126,8	104,3	111	115,2	571,6

117 Budget 2017, p.145

118 <http://www.cbc.ca/news/canada/north/kuujuaq-solar-panel-pilot-project-1.4428287>

CONCLUSION

Le gouvernement du Québec continue d’octroyer en moyenne 300 millions de dollars chaque année, à divers consommateurs d’hydrocarbures par l’entremise d’allègement à la taxe sur les carburants. Cet allègement fiscal représente un incitatif à la consommation continue d’hydrocarbures et freine des investissements potentiels à la conversion aux énergies renouvelables dans ces secteurs économiques.

Depuis l’année 2012-2013, le gouvernement du Québec s’est affiché comme partenaire dans le développement des hydrocarbures, en investissant directement dans les projets Galt et Bourque, en Gaspésie, puis dans le projet d’Anticosti et dans l’extension du réseau de distribution de GNL dans le Nord-du-Québec. Ces investissements directs totalisent jusqu’à présent 320 millions par Investissement Québec et sa filiale Ressources Québec dans les hydrocarbures, lorsqu’on inclut les investissements faits dans les produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques, dont le détail des transactions n’est pas rendu public.

De plus, dans l’optique où Hydro-Québec cherche à moderniser son parc de réseaux autonomes afin de diminuer la consommation d’hydrocarbures dans les régions éloignées et que l’*Entente sur le financement des mesures visant la réduction du coût de la vie au Nunavik* signée entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l’Administration régionale Kativik (ARK) vient à échéance, le gouvernement du Québec devrait travailler étroitement avec ces partenaires locaux afin de mettre sur pied un plan d’action visant à réduire la consommation d’hydrocarbures dans les régions éloignées, particulièrement au Nunavik. Ce plan devrait tenir compte autant de la génération d’électricité, du chauffage de l’espace et de l’eau que des transports, tout en tenant compte des réalités socioéconomiques propres à la région.

Les sommes présentées dans ce rapport sont vraisemblablement incomplètes, puisque le gouvernement du Québec tient un registre de ses dépenses fiscales, mais ne répertorie pas adéquatement les autres dépenses et investissements en lien avec les hydrocarbures. Qui plus est, le rapport annuel des dépenses fiscales liées à la taxe sur les carburants lui-même est incomplet, puisque certaines dépenses sont énumérées mais ne sont pas quantifiées ([voir tableau 2.1](#)).

À des fins de transparence, le gouvernement du Québec devrait quantifier les dépenses fiscales liées à la taxe sur les carburants qui ne le sont pas à l’heure actuelle. Il devrait également s’assurer que la *Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par le Fonds vert* fasse mention du type d’énergie utilisée afin de savoir s’il s’agit d’hydrocarbures ou d’énergies renouvelables, et ce même dans les cas où un projet vise à améliorer l’efficacité énergétique ou à réduire l’intensité carbone d’installations, d’équipements ou de véhicules. Cet élément est important, puisque ce type d’appui financier pourrait étendre la durée de vie de certains hydrocarbures, et ainsi retarder de nombreuses années les réductions d’émissions de GES nécessaires à l’atteinte des objectifs du gouvernement du Québec à cet égard d’ici 2030.

Ce rapport fait donc état d’une trop grande opacité autour des sommes investies par le gouvernement du Québec dans le secteur des hydrocarbures. Une plus grande transparence assurerait un meilleur suivi annuel des dépenses de l’État et de ses mandataires effectuées dans les hydrocarbures. Une meilleure reddition de comptes quant aux dépenses publiques et investissements du gouvernement est de mise face aux contribuables québécois.

En conclusion, les données que nous avons compilées démontrent indiscutablement que le gouvernement du Québec, en matière d’investissements publics et de fiscalité, reste un partenaire actif de l’industrie des hydrocarbure et n’est pas cohérent avec ses propres objectifs de transition énergétique.

Le gouvernement du Québec doit se doter d’une feuille de route de sortie de ces subventions aux hydrocarbures

s'il souhaite que ses politiques fiscales respectent ses ambitieux objectifs de lutte aux changements climatiques. La transition énergétique au Québec nécessite un grand ménage fiscal qui doit s'amorcer dès maintenant si nous voulons atteindre les cibles de réduction de GES fixées.

équiterre



IISD

International Institute for
Sustainable Development